

DOSSIER D'ACCEPTATION DU CLIENT ET DE LA MISSION

Mission d'accompagnement à l'implantation touristique au Maroc

Client	<i>SARL MOROCCO INVEST (en cours de création)</i>
Gérant / Associé principal	<i>M. Karim BENALI - 80 % du capital</i>
Numéro de dossier	<i>202605</i>
Date d'ouverture du dossier	<i>15 septembre 2025</i>
Expert-comptable responsable	<i>Mme Meryem IBRAHYM - Cabinet Expertise Comptable</i>
Confrère local (OECM)	<i>Cabinet Maroc Expertise - Marrakech</i>

SOMMAIRE DES ANNEXES

Réf.	Document / Fiche	Statut	Date MAJ
A0	Questionnaire d'acceptation du client — questions préalables & LBC/FT	Complété	15/09/2025
A1	Fiche d'identification du client — personne physique (M. Karim BENALI)	Complété	15/09/2025
A2	Fiche d'identification de l'entité — personne morale (SARL MOROCCO INVEST)	Complété	15/09/2025
A3	Fiche d'identification des bénéficiaires effectifs (2 associés)	Complété	15/09/2025
A4	Fiche de détermination du niveau de risque	Complété	15/09/2025
A5	Acceptation de la mission & lettre de mission	Complété	15/09/2025
A6	Lettre au confrère (art. 163 Code de déontologie)	N/A	-



Ce dossier d'acceptation est établi conformément à l'article L. 561-1 et suivants du Code monétaire et financier, à l'article 150 du Code de déontologie (décret du 30 mars 2012), à la norme « Maîtrise de la qualité » et à la norme « Anti-blanchiment ». Il est conservé au dossier permanent du client.

Textes applicables

- Art. L. 561-1 et s. Code monétaire et financier - (Obligations LBC/FT)¹
- Art. 150 et 163 du Code de déontologie (décret 30 mars 2012)
- Norme « Maîtrise de la qualité » - §§ 26 à 28 et A18 à A22
- Norme « Anti-blanchiment » - §§ 05 à 10 et 14
- Loi marocaine 80-14 relative aux établissements touristiques
- Convention fiscale franco-marocaine du 29 mai 1970 (avenant 1989)

¹ LBC/FT : Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Annexe A0 - Acceptation du client

Questions préalables à l'acceptation - Prise de connaissance, moralité, LBC/FT

1. PRISE DE CONNAISSANCE PRÉALABLE

Question ou point à vérifier	Oui	Non	N/A	Observations / Renvoi sur feuille de travail
Le cabinet a-t-il rencontré le client pour prendre connaissance de ses besoins et du projet d'implantation touristique ?	✓			<i>Rendez-vous de diagnostic réalisé le 10/01/2025 - présentation du projet riad Marrakech</i>
A-t-on prévu une visite du bien ciblé au Maroc (riad, Médina de Marrakech) ?		✓		<i>Visite sur site à planifier après l'acquisition du bien</i>
Le cabinet est-il indépendant vis-à-vis du client et de ses associés (aucun lien capitalistique, familial, financier) ?	✓			<i>Aucun conflit d'intérêts - attestation d'indépendance signée</i>
A-t-on vérifié l'absence de tout conflit d'intérêts croisé avec un autre dossier du portefeuille ?	✓			<i>Vérification effectuée - aucun conflit identifié</i>

2. MORALITÉ ET INTÉGRITÉ DU CLIENT

Question ou point à vérifier	Oui	Non	N/A	Observations / Renvoi sur feuille de travail
Le client (M. BENALI) est-il déjà connu du cabinet (historique, missions antérieures) ?	✓			<i>Client déjà accompagné avec une autre société en France</i>
Des clients de confiance, confrères ou partenaires connaissent-ils le client ?	✓			<i>Client connu de l'expert-comptable et de l'équipe</i>
A-t-on effectué une vérification de e-réputation (presse, LinkedIn, bases professionnelles) ?			✓	<i>Pas nécessaire car client connu</i>
Existe-t-il des événements ou situations susceptibles de jeter un doute sur l'intégrité du client, des associés ou de la direction ?		✓		<i>Aucun élément défavorable - client de bonne moralité et sérieux</i>

3. RÈGLES LBC/FT — LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

Question ou point à vérifier	Oui	Non	N/A	Observations / Renvoi sur feuille de travail
La fiche d'identification du client personne physique (A1) a-t-elle été remplie ?	✓			<i>Fiche A1 complétée - M. Karim BENALI, CNI française jointe au dossier permanent</i>
La fiche d'identification de la personne morale (A2) a-t-elle été remplie ?	✓			<i>Fiche A2 complétée - SARL MOROCCO INVEST, certificat négatif CRI Marrakech joint</i>
La fiche d'identification du (des) bénéficiaire(s) effectif(s) (A3) a-t-elle été complétée ?	✓			<i>Fiche A3 complétée - 1 bénéficiaire effectif identifié</i>
La fiche de détermination du niveau de risque (A4) a-t-elle été remplie ?	✓			<i>Fiche A4 complétée - niveau global NORMAL</i>
Une copie certifiée de tous les documents officiels recueillis a-t-elle été conservée au dossier ?	✓			<i>CNI, certificat négatif, statuts provisoires - copies versées au dossier permanent</i>

L'un des associés ou bénéficiaires effectifs est-il une Personne Politiquement Exposée (PPE) ?		✓	N/A - aucun associé PPE, vérification réalisée
Si PPE : un document d'autorisation de la « haute direction » a-t-il été obtenu et conservé ?		✓	N/A - sans objet
En cas de création d'entité : dispose-t-on d'une information justifiée sur l'origine des fonds de chaque associé ?	✓		M. BENALI : cession appartement personnel à Nice (acte notarié)
A-t-on vérifié la cohérence entre le montant de l'investissement déclaré et les ressources documentées des associés ?	✓		Investissement estimé 600 k€ cohérent avec ressources de l'associé
Existe-t-il des flux financiers complexes, inhabituels ou sans justification économique apparente ?		✓	Aucune opération atypique

CONCLUSION — ACCEPTATION DU CLIENT

Après avoir pris connaissance des réponses formulées ci-dessus, compte tenu de la connaissance acquise de l'entité et notamment des zones et niveaux de risque identifiés dans le cadre de la prise de connaissance,

Le client / la mission est ACCEPTÉ(E)

Le client / la mission est REFUSÉ(E)

Représentant légal du cabinet

Mme Meryem IBRAHYM Expert-comptable

Signature : _____

Date : _____

Responsable de mission

M. [NOM Prénom], Expert-comptable

Signature : _____

Date : _____

Annexe A1 - Fiche d'identification du client - Personne physique

M. Karim BENALI - Associé principal & gérant SARL MOROCCO INVEST (80%)

! Il convient de demander la communication d'une pièce officielle d'identité originale, en cours de validité, comportant la photographie de la personne et d'en conserver une copie au dossier permanent.

ÉTAT CIVIL & IDENTITÉ

Nom de famille	BENALI
Prénom	Karim
Date de naissance	15 juin 1978
Lieu de naissance	Casablanca
Nationalité	Française et Marocaine
Type de document d'identité présenté	Carte Nationale d'Identité française - en cours de validité
Numéro de la pièce d'identité	[à compléter - copie jointe au dossier permanent]

ADRESSE DU DOMICILE

N° et voie	45 Avenue du mémoire d'expertise comptable
Code postal	06 500
Ville	Menton
Pays	France

INFORMATIONS FISCALES & DILIGENCES COMPLÉMENTAIRES

Résidence fiscale	France foyer permanent à Nice (art. 4 B CGI)
Numéro fiscal français (NIF)	[à compléter]
La personne est-elle une PPE ?	NON - vérification effectuée
Si PPE : autorisation haute direction obtenue ?	N/A - sans objet
Autres documents recueillis (vigilance renforcée)	Acte notarié de cession appartement Nice - justification origine des fonds

Annexe A2 - Fiche d'identification de l'entité - Personne morale

SARL MOROCCO INVEST - Siège social : Médina de Marrakech, Maroc

! Il convient de demander la communication de tout acte ou extrait de registre officiel datant de moins de 3 mois constatant la dénomination, la forme juridique, le siège social et l'identité des associés et dirigeants. Copie à conserver au dossier permanent.

IDENTIFICATION DE L'ENTITÉ - HORS UNION EUROPÉENNE (MAROC)

Raison sociale	SARL MOROCCO INVEST
Forme juridique	Société à Responsabilité Limitée - droit marocain
Siège social	12 Derb Sidi Ahmed Ou Moussa – Médina - 40000 Marrakech, Maroc
Capital social	100 000 MAD
Numéro d'immatriculation RC	En cours - Certificat Négatif n° [XXXXX] délivré par CRI Marrakech I
Statuts	Statuts constitutifs signés le 10/09/2025

ACTIVITÉ & GOUVERNANCE

Activité principale	Exploitation d'un riad classé - hébergement touristique 8 chambres (Loi 80-14)
Objet social	Hébergement touristique, gestion d'un riad, location courte durée
Dirigeant(s)	M. Karim BENALI - Gérant
Répartition du capital	M. Karim BENALI (France) : 80 % et Mme Chloé BENALI (20%)
Référentiel comptable applicable	CGNC (Code Général de Normalisation Comptable - Maroc)
Confrère local marocain	Cabinet [NOM] - Expert-comptable inscrit OECM - Marrakech

Annexe A3 - Fiche d'identification des bénéficiaires effectifs

SARL MOROCCO INVEST - 2 bénéficiaires effectifs identifiés (seuil ≥ 25%)

! Est bénéficiaire effectif toute personne physique qui : détient directement ou indirectement ≥ 25% du capital ou des droits de vote, détient des droits sur ≥ 25% des actifs, ou exerce un pouvoir de contrôle effectif sur la personne morale (art. L. 561-2-2 CMF).

Le bénéficiaire effectif a-t-il été identifié ? **OUI****BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF N°1 - ASSOCIÉ FRANÇAIS**

Nom	BENALI
Prénom	Karim
Date de naissance	15 juin 1978
Lieu de naissance	Casablanca - Maroc
Nationalité	Française et Marocaine
Adresse du domicile	45 Avenue du mémoire d'expertise comptable – 06 500 Menton - France
Quote-part détenue	80% du capital social et des droits de vote
Motif de la qualité de bénéficiaire effectif	Détention directe ≥ 25% du capital
Élément(s) d'identification recueilli(s)	CNI française en cours de validité ok
Documents complémentaires (vigilance renforcée)	Acte notarié de cession de l'appartement de Nice - justification origine des fonds

BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF N°2 - ASSOCIÉ MAROCAIN (*le cas échéant*)

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Nationalité	
Adresse du domicile	
Quote-part détenue	
Motif de la qualité de bénéficiaire effectif	
Élément(s) d'identification recueilli(s)	
Documents complémentaires (vigilance renforcée)	
Liens avec d'autres structures	

NB : En cas de pluralité de bénéficiaires effectifs supplémentaires, établir une fiche distincte pour chacun d'eux.

Annexe A4 - Fiche de détermination du niveau de risque

SARL MOROCCO INVEST - Évaluation multidimensionnelle par critères

Critère d'évaluation	Faible	Normal	Élevé	Commentaires
Profil client (connaissance, intégrité, historique)	■			Client historique du cabinet comptable
Activité (secteur touristique marocain, réglementation Loi 80-14)		■		Secteur réglementé en croissance - activité légale soumise à agrément tourisme.
Localisation du bien (Médina de Marrakech zone patrimoniale classée)		■		Titres fonciers Melk fréquents dans la Médina - due diligence renforcée indispensable.
Nature de la mission (récurrente, multi-étapes, franco-marocaine)		■		Mission 18-24 mois - périmètre défini, RACI établi, confrère local confirmé.
SYNTHÈSE - Niveau de risque global		■		Risque global NORMAL. Points de vigilance : localisation (titres fonciers Melk) et fiscalité bilatérale FR/MA. Mesures de vigilance standard - révision annuelle du dossier.

Si nécessaire, joindre une note de commentaires sur les niveaux de risque et les modulations retenues.

Annexe A5 - Acceptation de la mission

Applicable à toutes les missions - art. 151 du Code de déontologie

1. FAISABILITÉ DE LA MISSION

Question ou point à vérifier	Oui	Non	N/A	Observations / Renvoi sur feuille de travail
Le cabinet est-il en situation de conflit d'intérêts vis-à-vis du client, des associés ou des tiers impliqués ?		✓		Aucun conflit d'intérêts
Le cabinet dispose-t-il de la compétence requise pour cette mission (droit marocain, CGNC, convention fiscale FR/MA) ?	✓			Spécialisation missions franco-marocaines
La qualité des travaux peut-elle être assurée (dossier structuré, normes professionnelles, outils) ?	✓			Kit mission structuré : procédures qualité internes appliquées, dossier permanent constitué
Le cabinet dispose-t-il de la disponibilité requise, y compris pour les déplacements au Maroc ?	✓			Disponibilité confirmée : déplacements à Marrakech prévus.
Le cabinet dispose-t-il des ressources humaines adéquates ?	✓			EC référent désigné + collaborateur formé
Le cabinet a-t-il les moyens adéquats pour assurer cette mission dans de bonnes conditions (partenariat confrère local, outils CGNC/PCG) ?	✓			Collaboration confrère OECM Marrakech confirmée - outils disponibles

2. BESOINS DU CLIENT ET RÉPARTITION DES TRAVAUX

Question ou point à vérifier	Oui	Non	N/A	Observations / Renvoi sur feuille de travail
A-t-on défini avec le client la mission la plus adaptée à ses besoins (périmètre en 10 étapes, livrables) ?	✓			Mission définie en 10 étapes : de la prise de connaissance au rapatriement des dividendes
Une matrice RACI de répartition des travaux entre le cabinet FR, le confrère MA et le client a-t-elle été établie ?	✓			Matrice RACI versée au dossier annexée à la lettre de mission
Les honoraires et les modalités de facturation ont-ils été discutés et acceptés par le client ?	✓			Budget présenté honoraires HT acceptés

3. LETTRE AU CONFRÈRE (art. 163 du Code de déontologie)

Question ou point à vérifier	Oui	Non	N/A	Observations / Renvoi sur feuille de travail
Le client faisait-il déjà appel à un autre expert-comptable pour une mission similaire avant d'entrer en relation avec notre cabinet ?		✓		Client historique du cabinet
Si oui : la lettre au confrère a-t-elle été envoyée (art. 163 Code de déontologie) ?			✓	N/A - aucun confrère précédent à informer
Le confrère précédent a-t-il répondu et n'a-t-il pas formulé d'opposition à notre entrée en fonction ?			✓	N/A - sans objet

4. LETTRE DE MISSION (art. 151 du Code de déontologie)

Question ou point à vérifier	Oui	Non	N/A	Observations / Renvoi sur feuille de travail
La lettre de mission comprend-elle une définition synthétique de la mission et de son objectif ?	✓			Présentation de la mission dans la lettre de mission
La lettre de mission précise-t-elle les conditions d'intervention (juridiques, déontologiques, honoraires) ?	✓			Conditions d'intervention spécifiées
La matrice RACI de répartition des travaux est-elle annexée à la lettre de mission ?	✓			Matrice RACI annexée répartition Cabinet FR / Confrère MA / Client formalisée
La lettre de mission a-t-elle été signée par le représentant légal du cabinet ?	✓			Signature EC ok
Le client a-t-il retourné la lettre de mission signée ou formalisé son accord ?	✓			Lettre de mission signée reçue

CONCLUSION - ACCEPTATION DE LA MISSION

Après avoir pris connaissance des réponses formulées ci-dessus, compte tenu de la connaissance acquise de l'entité et des niveaux de risque identifiés dans le cadre de la prise de connaissance,

Le client / la mission est ACCEPTÉ(E)

Le client / la mission est REFUSÉ(E)

Représentant légal de la structure

M. Meryem IBRAHYM Expert-comptable

Signature : _____

Date : _____

Responsable de la mission (1)

M. [NOM Prénom], Expert-comptable

Signature : _____

Date : _____

(1) Responsable de la mission : Expert-comptable ou salarié autorisé à exercer au titre des articles 83 ter ou 83 quater de l'ordonnance de 1945, responsable de la réalisation de la mission et du rapport émis au nom de la structure d'exercice professionnel.